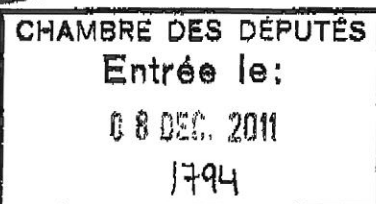


Le caractère urgent de la question a été reconnu (08.12.2011)

Monsieur Laurent Mosar
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 8 décembre 2011

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 77 du règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire urgente** au Ministre de la Justice et à la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

D'après des informations qui nous ont été confirmées par plusieurs sources, deux garçons mineurs, âgés de 10 et 11 ans, seraient actuellement détenus au centre pénitentiaire de Schrassig. Des vols leur seraient reprochés.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

Est-ce que les Ministres peuvent confirmer mes informations ?

Le cas échéant, comment se peut-il que des enfants de 10 et 11 ans soient détenus au centre pénitentiaire de Schrassig ? En application de quels textes de loi cette décision totalement inacceptable a-t-elle été prise ?

N'estimez-vous pas qu'il convient de transférer immédiatement ces enfants dans une structure adaptée à leur âge ?

Le Gouvernement n'estime-t-il pas qu'il est de son devoir de mettre immédiatement un avocat à disposition de ces enfants afin que leurs droits puissent être défendus ?

Que ferez-vous pour éviter que pareils faits ne se reproduisent à l'avenir ?

Felix Braz
député

Viviane Loschetter
député